



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NE PAS ENLEVER, NI RECOUVRIR  
AVANT LE 03 AVRIL 2020

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Mise à l'enquête publique des zones d'assainissement sur les communes de Villeparisis, Moussy-le-Vieux, Mauregard, Othis, Le Mesnil-Amelot, Compans, Rouvres, Juilly, Dammartin-en-Goële, Longperrier, Saint-Mard, Thieux et Villeneuve-sous-Dammartin

La Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) a finalisé les zonages d'assainissement des communes de Villeparisis, Moussy-le-Vieux, Mauregard, Othis, Le Mesnil-Amelot, Compans, Rouvres, Juilly, Dammartin-en-Goële, Longperrier, Saint-Mard, Thieux et Villeneuve-sous-Dammartin.

Par arrêté n° 20.02 du 10 février 2020, la CARPF lance une procédure d'enquête publique afin de recueillir l'avis des administrés sur ces documents.

La composition de la commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Cergy Pontoise est la suivante :

- Président : M Joël CHAFFARD
- Titulaires : M Jean Luc BOISGONTIER et M Gilles de SORBIER de POUGNADORESSÉ.

### Cette enquête se déroulera du 2 mars au 2 avril 2020 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers de projet de zonages seront consultables par le public, sous forme papier et sur poste informatique dédié, au sein de chacune des mairies concernées ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération aux horaires d'ouverture habituels. Un site internet dédié est également mis en place et est consultable à l'adresse suivante : <http://projets-assainissement-communauté-agglomération-roissy.enquetepublique.net>

Les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale seront joints aux dossiers d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres papier disponibles au sein de chaque mairie ou directement en ligne via le site internet dédié. Le public pourra également adresser ses observations et propositions par écrit à Monsieur le Président de la commission d'enquête à l'adresse suivantes : Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6 bis av Charles de Gaulle, 95700 Roissy Pays de France ou bien par courrier électronique à cette adresse : [projets-assainissement-communauté-agglomération-roissy@enquetepublique.net](mailto:projets-assainissement-communauté-agglomération-roissy@enquetepublique.net)

Les commissaires enquêteurs recevront le public en mairies aux jours et aux heures suivantes :

**Mairie de Juilly** : le 2 mars de 9 h à 12 h  
**Mairie de Moussy le Vieux** : le 2 mars de 14h à 17h  
**Mairie de Rouvres** : le 5 mars de 15 h à 18 h  
**Mairie de Villeparisis** : le 7 mars de 8h45 à 11h45 et le 2 avril de 14 h à 17 h 45  
**Mairie de Dammartin en Goële** : le 11 mars de 14h à 17h  
**Mairie de Saint-Mard** : le 19 mars de 13h30 à 16h30  
**Mairie de Compans** : le 18 mars de 14 h à 17 h  
**Mairie d'Othis** : le 28 mars de 9h à 12h  
**Mairie de Longperrier** : le 2 avril de 14h3 à 17h30  
**Mairie du Mesnil Amelot** : le 2 avril de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront disponibles pendant un an auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France ainsi que sur le site internet : <http://projets-assainissement-communauté-agglomération-roissy.enquetepublique.net>

Pour toutes questions lors de cette enquête, vous pourrez contacter le service eau assainissement au 01 60 03 60 87 en demandant M GABRIEL, chargé d'opérations du secteur nord 77 en charge du dossier ou M GERMAIN, Responsable du service Eau et Assainissement.